

FINANCES ET MARCHES PUBLICS

POINT 06 : AUTORISATION DE DEPOT DE DOSSIER DE SUBVENTION .

La municipalité souhaite inscrire au budget des travaux d'investissement.

Considérant la politique très active de recherche de subventions, afin de garantir la réalisation de travaux et optimiser l'investissement en général.

Considérant que le dépôt de dossiers de demande de subvention requiert parfois des délais très courts, qui ne permettent pas toujours d'attendre le conseil municipal suivant pour autoriser Monsieur le Maire auxdits dépôts.

Il est proposé de déléguer à Monsieur le Maire ou son représentant les demandes d'attribution de subvention adressées à l'Etat, à d'autres collectivités territoriales ou tout autre organisme contributeur, suivant l'éligibilité des opérations portées au budget 2025.

Le conseil municipal sera informé « au fil de l'eau » des dossiers déposés ;

La commission Finances et Marchés Publics, réunie le xxxxxxxxxxxx 2024, a émis un avis favorable/défavorable.

Il est demandé au conseil municipal de

ARTICLE 1 : DELEGUER à Monsieur le Maire ou son représentant les demandes d'attribution de subvention à l'Etat, à d'autres collectivités territoriales ou tout autre organisme contributeur, quel qu'en soit le montant et pour tout type d'opérations éligibles et portées au budget 2025.

ARTICLE 2 : AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes afférents auxdits dossiers.

ARTICLE 3 : DIRE que le conseil municipal sera informé des dossiers déposés.